

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre s'écarte de la question de privilège. Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA LONGUEUR DES DISCOURS PENDANT L'ÉTUDE DES SUBSIDES

M. Baldwin: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet du débat sur le point de commercer, des discussions ont eu lieu au sujet de la longueur des discours et, afin de nous permettre d'entendre autant de députés que possible, on a proposé une dérogation au Règlement selon laquelle le premier orateur de chaque parti se verrait attribuer vingt minutes et les orateurs suivants seraient limités à quinze minutes. Certains députés se sont montrés en faveur de cette suggestion mais j'ignore s'il y a unanimité.

M. Downey: Je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrions-nous autoriser le député de Battle River à exposer les motifs de sa question de privilège et revenir ensuite à la question de Règlement soulevée par le député de Peace River.

M. Downey: Monsieur l'Orateur, d'après le *Herald* de Calgary de samedi dernier, le ministre de l'Agriculture de l'Alberta aurait déclaré qu'il n'a pas été invité à comparaître devant le comité de l'agriculture de la Chambre des communes chargé d'examiner la loi sur les offices de commercialisation. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il assurer à la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas ici, bien entendu. Le député sait que si l'on s'en tenait strictement au Règlement, un préavis eût été exigé. Mais s'il désire poser une question, il pourra peut-être le faire demain. Nous allons revenir au rappel au Règlement du député de Peace River.

[Plus tard]

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, après consultations au sujet de la durée des discours durant le débat d'aujourd'hui, l'accord s'est fait sur les allocations qui suivront le discours du porte-parole de chaque parti mais dans le cas de ces derniers, nous préfererions voir la durée de 40 minutes réduite à 30 minutes au lieu de 20. Nous consentirions à ce que le premier orateur de chaque parti dispose de 30 minutes, après quoi les discours se limiteraient à 15 minutes.

M. Baldwin: De fait monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agissait de 30 minutes au lieu de 40 pour les deux premiers orateurs, ce qui prolonge le temps assigné au premier orateur des deux autres partis. Nous consentons à ce que le premier orateur de chaque parti dispose de 30 minutes et ceux qui le suivront, de 15 minutes chacun.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous en sommes maintenant au même point qu'il y a quelque temps.

[L'hon. M. Benson.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que la Chambre est d'accord quant à la suggestion faite par certains députés. Y a-t-il accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU DANS LE RÈGLEMENT—LE MANQUE D'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT ET LE SORT DES COMMUNAUTÉS RURALES

M. G. W. Baldwin (Peace River) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement qui, par son manque d'initiative, a humilié les désavantagés, désorganisé les finances des provinces et des municipalités, a lésé et fait péricliter les communautés rurales dont le sort était déjà gravement compromis parce que le gouvernement n'a pas su établir une politique agricole satisfaisante.

—Monsieur l'Orateur, le député de Red Deer (M. Thompson) a consenti à parler le premier, à ma place.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance avec intérêt des nouvelles venues pendant la semaine de Saskatoon, selon lesquelles le très honorable premier ministre (M. Trudeau) serait inquiet des répercussions que pourraient avoir sur la confiance du peuple en son gouvernement les critiques dont celui-ci est l'objet. A mon avis, il a raison de s'inquiéter. Je n'ai pas pu retenir un sourire hier soir—en réalité je ne devrais pas m'exprimer ainsi car une chose aussi grave doit nous inquiéter tous—en apprenant les efforts du premier ministre pour justifier le chômage actuel. S'il est une expression qui désoriente le public canadien, c'est bien le mot «désaisonnalisé». Il est très facile de rationaliser les statistiques avec des généralités aussi vagues, mais il demeure, monsieur l'Orateur, que d'après le Bureau fédéral de la statistique, il y a à l'heure actuelle 668,000 chômeurs au Canada.

Une voix: Quelle honte!

M. Thompson: D'ailleurs, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) a signalé l'autre jour que d'après les bureaux de main-d'œuvre de tout le pays, environ 640,000 Canadiens se cherchaient du travail. Certains dirigeants syndicaux disent qu'en réalité il y aurait plus de 800,000 chômeurs, et vous voyez que le Canada, un des pays les plus riches au monde, est dans une situation tragique. Si l'on considère notre compétence et nos connaissances, il est incroyable qu'une telle situation existe. A mon avis, elle provient des politiques économiques et fiscales restrictives du gouvernement, de son